



# DOSSIER D'INSCRIPTION 2025-2026

## SECTEUR ADOS 12-17 ANS

**ADHÉSION INDIVIDUELLE : 5€**  
**COTISATION SECTEUR ADOS : 2€**

**NOM :** .....

**PRÉNOM :** .....

**CENTRE DE LOISIRS**

**ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE**

<b>Date de naissance</b>	.....
<b>Adresse</b>	.....
<b>N° ALLOCATAIRE CAF</b>	.....

**Classe :** .....

**École :** .....

	<b>PÈRE</b>	<b>MÈRE</b>
<b>Nom</b>		
<b>Prénom</b>		
<b>Profession</b>		
<b>Situation familiale</b>		
<b>Date de naissance</b>		
<b>Téléphone portable</b>		
<b>Téléphone travail</b>		

### Les pièces à fournir

- ▶ La copie du carnet de vaccination
- ▶ Attestation de la CAF
- ▶ Photocopie de pièce d'identité

# DOSSIER SANITAIRE

Merci de joindre impérativement le carnet de vaccination

MÉDECIN	
Nom	.....
Téléphone	.....
Adresse	.....

ALLERGIES	OUI	NON	COMMENTAIRES
ASTHME			.....
ALIMENTAIRE			.....
MÉDICAMENTEUSE			.....
AUTRES			.....

Recommandation utile des parents (lunettes, appareil ...)

.....  
.....

Difficultés de santé (traitement, maladie, accident ...)

.....

Régime alimentaire

.....

Je soussigné(e) Madame, Monsieur ..... autorise les responsables de la Maison de Quartier de Wazemmes à prendre toutes les mesures nécessaires en cas d'urgence.

Signature :

# AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e) Madame, Monsieur ..... Père, Mère, Tuteur de  
(nom et prénom de l'enfant)

.....  
.....

- n'autorise pas mon enfant à repartir seul à la fin des activités
- autorise mon enfant à repartir seul uniquement à la fin des activités
- autorise mon enfant à repartir seul même avant la fin des activités, ce qui décharge de ce fait la maison de quartier de toutes responsabilités en dehors de son enceinte

## PERSONNES AUTORISÉES À VENIR CHERCHER MON ENFANT

NOM ET PRÉNOM	QUALITÉ	ADRESSE	TÉLÉPHONE

- Autorisation de publication de photographies ou de vidéos sur le journal interne ainsi que sur le site internet accessible sur [www.maisondequartierdewazemmes.info](http://www.maisondequartierdewazemmes.info). J'ai bien noté que je peux à tout moment faire retirer cette photographie du site en m'adressant au cybercentre

Lille, le

Signature



# AUTORISATION PARENTALE DE TRANSMISSION DES BULLETINS SCOLAIRES

Je soussigné(e) Madame, Monsieur

.....

parent de l'enfant (Nom et prénom)

.....

scolarisé(e) au collège.....

en classe de.....,

autorise l'établissement scolaire à transmettre les copies des bulletins de mon enfant à la Maison de Quartier de Wazemmes afin d'assurer un meilleur suivi dans le cadre des actions d'accompagnement à la scolarité.

## Signature

Fait à..... Le.....

# RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU SECTEUR JEUNE 11/17 ANS

## • Fonctionnement

### • Pour l'accueil de loisirs

La Maison de Quartier de Wazemmes propose ses actions aux jeunes âgés de 11/17 ans:

- les mercredis et les samedis après-midi de 13H30 à 17H30 durant la période scolaire
- du lundi au vendredi de 10H00 à 17H30 lors des vacances scolaires (PVS et GVS) avec la possibilité de participer aux accueils de leur choix :
  - Journée complète de 10h à 17h30
  - le matin sans repas de 10h00 à 12h00
  - le matin avec repas (non fournis par la structure\*) de 10h00 à 13h30
  - le repas et l'après-midi de 12h00 à 17h30 l'après-midi sans repas de 13h30 à 17h30

\* Remarque : durant les périodes de vacances scolaires, des ateliers de cuisine en matinée avec la confection de repas pourront être organisés de manière occasionnelle avec les jeunes. Une participation de 1€ pour les frais du repas sera demandée aux jeunes.

Pendant ces créneaux horaires, les jeunes ont la possibilité de s'inscrire aux activités de leur choix et de quitter la structure lorsqu'ils le souhaitent, à la condition que les parents aient autorisé ce mode de fonctionnement dit « libre ». La Maison de Quartier déclinera toute responsabilité à partir du moment où le jeune quitte l'enceinte de la structure.

Des sorties ponctuelles à la journée peuvent être organisées notamment durant les périodes de vacances scolaires. Les horaires de rendez-vous et de retour seront alors précisés dans le programme d'activités du secteur jeune.

L'espace jeune de la Maison de Quartier a une capacité d'accueil de 48 places durant les périodes d'ALSH. Cet accueil est soumis à un agrément par la DRJSCS.

### La journée type de l'enfant :

- 10h00 à 12h00 : accueil des jeunes, ateliers
- 12h00 à 13h30 : repas et ateliers
- 13h30 à 15h30 : accueil des jeunes, ateliers
- 15h30 à 16h00 : goûter réalisé par les jeunes avec des ateliers cuisine
- 16h00 à 17h00 : stages sportifs
- 17h00 à 17h30 : échange collectif sur la journée

### • Pour l'accompagnement scolaire

Nous accueillons les jeunes de la 6ème à la 3ème les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 16h à 19h hors vacances scolaire.

Les horaires d'arrivées et de départs des jeunes pendant ces actions sont libres, en fonction des autorisations des parents. Les actions d'accompagnement à la scolarité secondaire se font en partenariat avec le collège Nina Simone. Afin d'établir un suivi individualisé pour chaque élève, des fiches de liaison sont établies avec le collège, complétées par l'exploitation des bulletins scolaires fournis par l'établissement avec l'accord des parents.

## • Pour l'accueil de loisirs

Chaque parent est dans l'obligation de réaliser un dossier d'inscription pour son enfant. On y trouve une fiche de renseignements, une fiche sanitaire, une fiche mentionnant les personnes autorisées à reprendre l'enfant, une autorisation de sortie de territoire avec les pièces d'identité du parent et de l'enfant, une autorisation parentale d'obtention du bulletin transmis au collège (outil de suivi dans le cadre des actions d'accompagnement à la scolarité), l'attestation de droit à l'image, la photocopie de la pièce d'identité de l'enfant, l'attestation de la CAF, la copie du carnet de vaccination.

Les inscriptions aux activités sont effectives qu'après réception du dossier d'inscription complet. NB : tout changement de situation personnelle doit être notifié à l'accueil au plus tôt afin de mettre à jour votre dossier.

## • La participation financière et organisation des activités

Les frais d'adhésion à la Maison de Quartier sont de 5€ si l'enfant est le seul inscrit ou 12€ pour l'ensemble d'une famille.

La participation financière des jeunes aux activités se répartie de la manière suivante :

- pour l'accompagnement à la scolarité : l'activité est gratuite pour toutes les familles.
- pour les centres de loisirs (mercredis, samedis et vacances scolaires) :
  - une cotisation annuelle au LALP d'un montant de 2€ est demandée à chaque jeune pour leurs participations aux activités au sein de l'espace jeune.
  - une participation financière supplémentaire est demandée pour les activités extérieures payantes ainsi que pour les séjours.

L'inscription et le paiement de ces activités se font directement auprès des animateurs du secteur. Les règlements se font obligatoirement au moment des inscriptions afin de valider la participation des jeunes à ces activités.

Un programme d'activités est établi mensuellement hors vacances scolaires et hebdomadaire durant les vacances scolaires. Il est affiché dans les locaux et sur le site internet de la structure

### Défaut de paiement et annulation :

En cas de difficulté financière, des solutions existent. Nous vous recommandons de prendre RDV avec le travailleur social de la MQW soit par téléphone, soit auprès de l'accueil. Selon votre situation, un accompagnement personnalisé pourra vous être proposé.

Toute annulation doit être effectuée la veille de l'activité. Auquel cas le remboursement ne sera pas effectué. Cas qui fait exception à la règle : toutes situations ne rendant pas possible la venue de l'enfant (ex : maladie, accident grave, décès dans la famille), sur présentation d'un justificatif.

## • Santé de l'enfant

Les enfants ne peuvent être accueillis aux activités du secteur jeune en cas de maladie contagieuse.

Aucun médicament ne sera administré à l'enfant sans présentation de l'ordonnance médicale.

Il est obligatoire de remplir une fiche sanitaire et de mettre à jour les informations concernant la santé générale de l'enfant.

Si l'enfant manifeste des signes de maladie (température, maux de ventre, etc.), l'animateur en charge de l'enfant vous contactera par téléphone pour que vous veniez le chercher. Selon la situation, l'enfant est mis à l'écart du groupe en attendant votre arrivée et les pompiers peuvent être contactés en cas de besoin.

Toute personne qui ne respecte pas ce présent règlement peut faire l'objet d'une sanction allant jusqu'à l'exclusion définitive.

Je soussigné(e)....., déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur du secteur jeune et l'accepte.

Fait à ....., le ..../...../.....

Signatures des responsables légaux :

# AUTORISATION DE DROIT À L'IMAGE

## Autorisation de publier et d'exploiter des images/voix d'un.e mineur.e

Je soussigné(e), (nom du parent/tuteur légal)

**Nom :** .....

**Prénom :** .....

Autorise, à titre gratuit, la Maison de Quartier de Wazemmes, à reproduire et exploiter l'image de mon enfant  
..... (nom de l'enfant), fixée à l'occasion des activités de la Maison de  
Quartier de Wazemmes, et à ce titre à :

- Filmer et photographier
- Publier des images sur les réseaux sociaux (Facebook, YouTube, LinkedIn....), précisez en cas de réseau particulier à bannir : .....
- Diffuser des photos sur le site internet (*maisondequartierdewazemmes.fr*) ;
- Utiliser des photos sur des supports de communication (programmes mensuels, plaquette, newsletter, rapport d'activité, presse, exposition, publicité, projection publique....) ;
- Effectuer un montage, reproduire et diffuser ces images/enregistrements lors de projections à but non lucratif ;

N'autorise pas l'exploitation d'images

Ce contrat est reconduit de manière tacite chaque année. La présente autorisation est personnelle, reste exclusivement interne à la Maison de Quartier de Wazemmes, ne s'applique qu'aux usages explicitement mentionnés, et conformément aux dispositions relatives au droit à l'image, au RGPD et à la loi CNIL.  
Je peux me rétracter à tout moment, sur simple demande écrite au 36 rue d'Eylau, 59000 Lille ou par mail à :

**[communication@maisondequartierdewazemmes.info](mailto:communication@maisondequartierdewazemmes.info)** ou à  
**[accueil@maisondequartierdewazemmes.info](mailto:accueil@maisondequartierdewazemmes.info)**

Je déclare être majeur, disposer des droits et capacités à signer ce formulaire, garantis n'être lié par aucun contrat exclusif relatif à l'utilisation de l'image de mon enfant ou de son nom.

Date : Le .....

Signature du parent n°1 :  
(précédé de la mention " Lu et approuvé ")

Signature du parent n°2 :  
(précédé de la mention " Lu et approuvé ")

*\*Le bénéficiaire de l'autorisation procédera à l'exploitation des images uniquement pour les usages et sur les supports de communication externe définis ci-dessus. Il s'interdit expressément de procéder à une exploitation des images susceptibles de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, ni d'utiliser les images, objets de la présente, pour toute autre exploitation préjudiciable.*

# AUTORISATION D'EXPLOITATION DE DROIT À L'IMAGE

Maison de Quartier de Wazemmes - Centre social \*

Je soussigné(e),

**Nom :** ..... **Prénom :** .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Téléphone : .....

Email : .....@.....

Autorise, à titre gratuit, la Maison de Quartier de Wazemmes, à reproduire et exploiter mon image, fixée à l'occasion des activités de la Maison de Quartier de Wazemmes, et à ce titre à :

- Filmer et photographier
  - Publier des images sur les réseaux sociaux (Facebook, YouTube, LinkedIn...), précisez en cas de réseau particulier à bannir : ..... ;
  - Diffuser des photos sur le site internet (*maisondequartierdewazemmes.fr*) ;
  - Utiliser des photos sur des supports de communication (programmes mensuels, plaquette, newsletter, rapport d'activité, presse, exposition, publicité, projection publique...);
  - Effectuer un montage, reproduire et diffuser ces images/enregistrements lors de projections à but non lucratif ;
- N'autorise pas l'exploitation d'images

Ce contrat est reconduit de manière tacite chaque année. La présente autorisation est personnelle, reste exclusivement interne à la Maison de Quartier de Wazemmes, ne s'applique qu'aux usages explicitement mentionnés, et conformément aux dispositions relatives au droit à l'image, au RGPD et à la loi CNIL.

Je peux me rétracter à tout moment, sur simple demande écrite au 36 rue d'Eylau, 59000 Lille ou par mail à :

**[communication@maisondequartierdewazemmes.info](mailto:communication@maisondequartierdewazemmes.info)** ou à  
**[accueil@maisondequartierdewazemmes.info](mailto:accueil@maisondequartierdewazemmes.info)**

Je déclare être majeur, disposer des droits et capacités à signer ce formulaire, garantis n'être lié par aucun contrat exclusif relatif à l'utilisation de l'image de mon enfant ou de son nom.

Date : Le .....

Signature du parent n°1 :  
(précédé de la mention " Lu et approuvé ")

Signature du parent n°2 :  
(précédé de la mention " Lu et approuvé ")

*\*Le bénéficiaire de l'autorisation procédera à l'exploitation des images uniquement pour les usages et sur les supports de communication externe définis ci-dessus. Il s'interdit expressément de procéder à une exploitation des images susceptibles de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, ni d'utiliser les images, objets de la présente, pour toute autre exploitation préjudiciable.*